

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 juin 2015

DROIT DES ÉTRANGERS - (N° 2183)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL198

présenté par
M. Binet, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 8, substituer aux mots :

« pouvant bénéficier »,

les mots :

« titulaire »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.